



# FOCUS

volume 10, numéro 3

2012

## Message de la présidente

Réunion des membres de l'Alliance

Message de la registraire et directrice  
générale

Horaire des Fêtes

Points saillants de la réunion du Conseil

Nouvelles des membres du Conseil

In memoriam

Approche de la date limite du renouvellement

Nouvelles sur l'évaluation de la pratique

Échange d'idées des intervenants du secteur

Mobilisation des TLM

Tracer la voie vers le succès

Renforcement du professionnalisme

Carte de la stratégie générale

Appuyer la CIP pour les TLM

Demandez un conférencier

Lancement de l'outil électronique de la CIP

Mieux travailler ensemble – laboratoires et  
infirmières

Remboursement du perfectionnement  
professionnel

Faire une différence

Nomination de Kathy Wilkie au sein du conseil  
de l'HGG

Démystifier la réglementation

Une voie vers le succès

## Message de la présidente

**Denise Evanovitch, MLT**

Présidente



« L'appréciation est une  
chose merveilleuse :  
Elle fait de l'excellence  
chez les autres une  
qualité qui rejaillit sur  
nous tous »

- Voltaire

« L'adhésion a ses privilèges. » Une importante compagnie de carte de crédit a bâti sa réputation sur cet énoncé. Toutefois, les technologistes de laboratoire médical (TLM) tirent leurs privilèges de leur appartenance à une profession de la santé autoréglémentée.

Les TLM et les autres professionnels de la santé ont obtenu les privilèges et les responsabilités découlant de l'autoréglementation parce qu'à cause de leurs connaissances spécialisées et leur formation, il serait difficile pour des organismes de réglementation externes d'établir, d'appliquer et d'évaluer leurs normes d'exercice. Notre ensemble de connaissances est unique, ce qui fait que **nous** seuls sommes les experts dans ce que nous faisons.

En plus d'effectuer notre travail de manière compétente, sécuritaire et éthique, nous devons nous tenir ainsi que nos pairs responsables. Grâce à la collaboration et au travail d'équipe qui sous-tendent nos

## Message de la présidente (suite)

valeurs, nous offrons les meilleurs soins possible et, à notre tour, nous obtenons la confiance du public.

On a dit que l'on pouvait définir le professionnalisme comme le fait de toujours travailler en fonction de normes les plus élevées même quand personne ne regarde. Le fait de « prêcher par l'exemple » ou de maintenir les compétences et les normes d'exercice que nous sommes tenus de respecter, nous contribuons à renforcer notre profession et à nous assurer que la population reçoit le niveau le plus élevé de soins.

La plupart d'entre nous ont été témoins ou ont connu l'atteinte ou le dépassement de ce niveau élevé au travail de la manière suivante :

- respecter les lois en matière de confidentialité, même en offrant des services à un ami ou à un parent
- informer le médecin ou les infirmières de la signification d'une analyse de laboratoire ou de ce qu'elle a permis de détecter, et des autres analyses pouvant être utiles pour offrir des soins;
- fournir notre expertise à notre propre organisme de la santé ou à d'autres, surtout pour ce qui est d'améliorer les processus, de gérer la qualité et d'identifier positivement les patients;

- partager notre expertise et notre expérience avec les patients, les collègues et les intervenants afin de se faire les défenseurs de l'excellence dans les soins de santé et dans l'élaboration de politiques en matière de santé.

Grâce à l'OTLMO, nous avons le privilège d'établir les critères d'accès à la pratique, d'offrir un soutien et des mesures d'assurance de la qualité afin d'assurer la compétence, et d'imposer des mesures disciplinaires ou correctives lorsque les normes ne sont pas atteintes.

L'OTLMO dépend de la participation de ses membres pour modeler son cadre de réglementation. En participant au Conseil ou aux comités, ou en s'engageant auprès du personnel de l'Ordre, les TLM ont élaboré des politiques de finalité stratégiques pour 2012-2015 qui guideront la vision et l'orientation de l'Ordre au cours des trois prochaines années. Vous trouverez d'autres renseignements sur le sujet aux pages 8 et 9.

À titre de présidente du Conseil et de TLM, je me sens privilégiée de participer à l'autoréglementation de notre profession, qui influence profondément les résultats en matière de santé des patients. Nous sommes connus et appréciés pour notre engagement envers la protection des Ontariennes et Ontariens grâce à l'excellence des soins.

## Réunion des membres de l'Alliance

L'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la pratique des professionnels de laboratoire médical s'est réunie à Montréal en octobre dernier. L'Alliance est composée des registraires et directeurs généraux des organismes de réglementation des TLM de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan. Ensemble, le groupe représente près de 86 % de tous les TLM travaillant en technologie de laboratoire médical au Canada.

Au cours de la réunion, les discussions ont porté sur l'approbation des règlements généraux, l'échange d'information et le partage du savoir sur les tendances en matière de réglementation, les pratiques de l'heure, les politiques et la législation. Les membres de l'Alliance poursuivront leur collaboration pour l'élaboration d'autres stratégies visant à améliorer les pratiques exemplaires en matière de réglementation des TLM partout au pays afin de protéger les Canadiennes et Canadiens.

# Message de la registraire et directrice générale



**Kathy Wilkie, BHA, MLT**  
Registraire et directrice  
générale

Le secret de la  
réalisation consiste à se  
faire une image mentale

de la réussite. [traduction]

- Henry David Thoreau

Dans son article publié à la page 1, Denise Evanovitch, présidente du Conseil de l'OTLMO, a mentionné que les TLM sont privilégiés de faire partie d'une profession de la santé autoréglementée. La technologie de laboratoire médical est orientée par l'autoréglementation de chaque TLM, la réglementation entre pairs et la réglementation par l'Ordre.

En tant qu'organisme de réglementation, l'OTLMO doit :

- empêcher les mauvaises pratiques en établissant les exigences d'accès à la profession et les normes de pratique et en surveillant les pratiques au moyen de mesures d'assurance de la qualité.

- intervenir en cas de pratiques inacceptables par un processus de plaintes, et superviser les règles disciplinaires et les mesures correctives.
- permettre et promouvoir les bonnes pratiques entre les TLM en leur offrant une formation et des ressources informatives.

L'OTLMO compte sur les TLM pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités par leur participation aux initiatives de l'Ordre. Afin d'orienter ces initiatives, nous avons élaboré le cadre stratégique pour 2012-2015 qui souligne les objectifs de l'organisme et les moyens que nous utiliserons pour atteindre des résultats au cours des trois prochaines années.

Chaque composante de la profession de la technologie de laboratoire médical, à savoir l'OTLMO et les TLM particuliers, croit en l'assurance et en la protection du droit du public de recevoir des soins de santé sécuritaires et de haute qualité et d'instaurer la confiance envers la profession.

Pour en savoir davantage sur la voie que nous avons établie pour les trois prochaines années afin de réussir ensemble, consultez les pages 8 et 9.

## HORAIRE DES FÊTES 2012

Le vendredi 21 décembre – de 8 h 30 à 17 h  
(heures normales de bureau)

Le lundi 24 décembre – FERMÉ

Le mardi 25 décembre – FERMÉ

Le mercredi 26 décembre – FERMÉ

Le jeudi 27 décembre – de 8 h 30 à 17 h  
(heures normales de bureau)

Le vendredi 28 décembre – de 8 h 30 à 17 h  
(heures normales de bureau)

Le lundi 31 décembre – de 8 h 30 à 15 h

Le mardi 1er janvier 2013 – FERMÉ

Le mercredi 2 janvier – de 8 h 30 à 17 h  
(heures normales de bureau)

# Points saillants de la réunion du Conseil

## 21 septembre 2012

- Le Conseil a reçu un rapport de surveillance de la registraire et directrice générale sur les objectifs atteints relativement à la politique de finalité de haut niveau n° 1 : intérêt du public. C'est le premier rapport en vertu des nouvelles politiques de finalité stratégiques 2012-2015.
- Le Conseil a été informé du statut du processus d'inscription volontaire au tableau des adjoints et des techniciens de laboratoire médical et a par la suite adopté une motion sur la création d'un tableau volontaire pour les adjoints et techniciens de laboratoire médical en tant qu'activité d'intérêt du public en vertu du Code des professions de la santé de la *Loi sur les professions de la santé réglementées*.
- Le Conseil a approuvé le budget proposé pour 2013 de l'OTLMO et a accepté les prévisions budgétaires pour 2014 et 2015.
- Deux politiques sur les limites des cadres ont été soumises à l'examen habituel :
  - EL II-01 General Executive Constraint
  - EL II-45 Communication and Support to the Council
- Neuf politiques sur les processus de gouvernance ont été soumises à l'examen habituel :
  - GP IV-01 Governance Philosophy
  - GP IV-05 Council Terms of Reference
  - GP IV-10 Council Member Job Description
  - GP IV-15 Role of Council Officers
  - GP IV-22 Role of Committee Chairperson
  - GP IV-30 Annual Planning Cycle and Annual Integrated Council Strategic Agenda
  - GP IV-35.01 Council Meeting Agenda
  - GP IV-35.10 Maintaining Council Policy Manual
  - GP IV-70 Council Effectiveness Self-Evaluation
- La registraire et directrice générale a déposé cinq rapports de surveillance des limites des cadres :
  - EL II-11 Financial Condition
  - EL II-16 Vendor Relations
  - EL II-25 Employee Relations
  - EL II-30 Staff Compensation and Benefits
  - EL II-70 Intellectual Property
- Le Conseil a suivi une séance d'orientation sur la « responsabilité de la gouvernance financière du Conseil ».
- Le Conseil a suivi une séance d'orientation sur la « gouvernance du risque à l'échelon du Conseil » et a participé à une séance de travail sur le risque de l'entreprise.



(G-D) les membres du Conseil Bill Kocmarek, Eva Lloyd et Samantha Kimball



(G-D) les membres du Conseil Susie Davies, Paula Curti et Karen Persad.

# Nouvelles des membres du Conseil

Les circonscriptions 1, 3, 5 et 7 devaient élire des membres professionnels au sein du Conseil. En septembre, les personnes suivantes ont été élues :

Circonscription 1, Sud-Ouest – Jan Maxwell

Circonscription 3, Grand Toronto – Tammy Earle.

Circonscription 5, Est – Karen Persad

Circonscription 7, Nord-Ouest – Anna Robinson

Leur mandat s'échelonnait du 1er janvier 2013 au le 31 décembre 2015.

Mohini Basran et Eva Lloyd, membres du public, ont été réélues par le secrétariat des nominations publiques. Mohini siège aux comités des relations avec les patients ainsi que des enquêtes, des plaintes et des rapports, et son mandat va du 12 août 2012 au 11 août 2015. Eva siège aux comités de discipline et d'inscription et son mandat va du 18 novembre 2012 au 17 novembre 2013.

Le 31 décembre 2012, trois membres quitteront le Conseil. Nous tenons à les remercier pour leur service et leurs efforts infatigables en vue de protéger le public.

## **Samantha Kimball, membre de la profession**

Samantha s'est jointe au Conseil de l'OTLMO en 2007 et a siégé au Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports et au Conseil exécutif. En 2012, elle a été élue vice présidente pour un mandat d'un an.

## **Jim O'Leary, membre de la profession**

Jim est devenu membre du Conseil en 2004 et a siégé aux comités de discipline, d'aptitude professionnelle et d'inscription ainsi qu'au Comité exécutif au cours de son passage au Conseil.

## **Robert Warren, membre du public**

Nommé au Conseil en 2003, Robert a siégé à chaque comité (discipline, assurance de la qualité, nomination, exécutif, inscription, relations avec les patients, enquêtes, plaintes et rapports) au cours de ses mandats. De plus, il a présidé les comités d'aptitude professionnelle et des mises en candidatures. En 2007, Robert a été élu vice-président, public. Au cours de ce mandat, il a été un leader dévoué et solide qui a souvent agi de mentor auprès des nouveaux membres du Conseil.

## In Memoriam

C'est avec tristesse que le Conseil et le personnel l'OTLMO ont appris le décès de Patricia (Patti) Johnson, ancienne membre du Conseil, en juillet dernier.

Patti a siégé au Conseil de 1998 à 2003. Au cours de son passage au Conseil, elle a présidé le comité des relations avec les patients et le comité d'aptitudes professionnelles en plus de siéger aux comités des mises en candidatures et d'assurance de la qualité.

Patti a travaillé pendant 30 ans au Riverside Healthcare Facilities, de Rainy River, en tant que TLM et directrice générale du service de diagnostic.

On se souviendra d'elle pour son sourire chaleureux et accueillant, sa nature gaie et compatissante et son dévouement professionnel inconditionnel. Patti a été un atout au Conseil au cours des premières années de l'OTLMO. Elle était un vrai « esprit du Nord ».

Au nom du Conseil, des comités et du personnel de l'Ordre, nous tenons à transmettre nos plus sincères sympathies à la famille et aux amis de Patti. Elle sera grandement regrettée.

# Approche de la date limite du renouvellement

**Le 31 décembre 2012 est la date limite pour le renouvellement annuel de l'adhésion des TLM.**

Cotisations annuelles 2013 (inchangées par rapport à 2012)	
En exercice	Non en exercice
340 \$ + 13 % TVH 44,20 \$ = 384,20 \$	170,00 \$ + 13 % TVH 22,10 \$ = 192,10 \$
Des frais de retard s'appliqueront si le processus de renouvellement annuel n'est pas terminé d'ici le 31 décembre 2012.	

À la mi-octobre, nous avons envoyé par la poste, à tous les membres, l'avis de renouvellement annuel de l'adhésion 2013 à l'OTLMO. Les membres qui n'ont pas reçu leur avis de renouvellement devraient communiquer avec l'Ordre au numéro 416 861-9605 [sans frais au Canada : 1-800-323-9672] et faites le « 1 », ou écrivez à [memberservices@cmlto.com](mailto:memberservices@cmlto.com).

Vous trouverez dans l'avis de renouvellement annuel de l'adhésion votre nom d'utilisateur et votre mot de

passer qui vous donneront un accès sécurisé aux services en ligne de l'OTLMO, à [www.cmlto-onlineservices.com](http://www.cmlto-onlineservices.com). Le renouvellement en ligne a débuté le 1<sup>er</sup> novembre et peut être terminé à votre convenance 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Les avis de suspension seront émis en janvier 2013.

Veuillez envoyer toute mise à jour des renseignements démographiques, du lieu d'emploi ou du profil de formation à [www.cmlto-onlineservices.com](http://www.cmlto-onlineservices.com) **avant** de commencer le processus de renouvellement en ligne. Les changements requérant des documents d'appui (originaux ou copies attestées par un garant) n'apparaîtront pas sur le reçu de la preuve d'inscription pour 2013 tant qu'ils n'auront pas été confirmés par l'Ordre. Si l'Ordre doit confirmer des changements, il traitera votre renouvellement avec les renseignements figurant au dossier au moment du renouvellement.

## Nouvelle sur l'évaluation de la pratique

L'OTLMO mène actuellement une troisième évaluation de la pratique en ligne auprès de 550 membres choisis au hasard. L'évaluation est une exigence législative obligatoire du Programme d'assurance de la qualité (PAQ).

Les membres répondent à des questions dans cinq domaines : les lois réglementant les TLM, les attentes de la pratique, le professionnalisme et la collaboration, la protection de la vie privée et la confidentialité, et le consentement au traitement. Nous encourageons les membres à utiliser les modules d'apprentissage en ligne sur la pratique professionnelle pour se préparer à l'évaluation de la pratique.

Les membres désignés au hasard doivent choisir les meilleures réponses aux cinq scénarios présentés par sujet. Ils ont 30 jours pour présenter leur évaluation en ligne.

Après l'examen des évaluations de la pratique professionnelle, nous envoyons des commentaires aux membres dont les réponses étaient inexactes. L'OTLMO a interrogé certains de ces membres pour connaître leur expérience du processus d'évaluation de la pratique.

Nous continuerons d'offrir l'évaluation de la pratique chaque année, car elle fournit une évaluation objective de la pratique du membre. Cette composante du PAQ est distincte de la vérification du portfolio professionnel, qui a également lieu chaque année.

Les modules d'apprentissage relatifs à la pratique professionnelle seront augmentés à l'avenir et d'autres questions y seront ajoutées. Les membres peuvent tenir compte du temps consacré à faire les modules d'apprentissage pour satisfaire aux exigences prévues dans

### Nouvelle sur l'évaluation de la pratique (suite)

leur portfolio professionnel.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation du portfolio professionnel ou de la pratique, et

sur d'autres questions touchant l'assurance de la qualité, veuillez communiquer avec le personnel de l'assurance de la qualité de l'OTLMO à [qualitypractice@cmlto.com](mailto:qualitypractice@cmlto.com).

## Échange d'idées entre les intervenants du secteur

En octobre, l'OTLMO a accueilli des représentants de la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM), de l'Ontario Society of Medical Technologists (OSMT) et du Clinical Laboratory Management Association (CLMA), chapitre Trillium, afin de discuter de son initiative d'« amélioration du professionnalisme ».

L'amélioration du professionnalisme se rapporte aux connaissances, aux compétences, aux attitudes et aux comportements des TLM qui appuient les besoins changeants en soins de santé du public et du système de soins de santé. Chaque organisme a partagé des initiatives réelles et potentielles qui contribueront à améliorer le professionnalisme. Le groupe a également examiné la possibilité de tirer parti des mandats et des efforts de chaque organisme afin d'appuyer la collaboration interprofessionnelle. La conversation était une excellente première étape, et l'OTLMO apprécie les idées et le temps partagés par les participants.



*(G-D) Barry Vermeersch, directeur du chapitre Trillium de la CLMA; Kathy Wilkie, registraire et directrice générale de l'OTLMO; Tricia VanDenakker, présidente de la SCSLM; Christine Neilsen, directrice générale de l'OSMT; John Tzountzouris, spécialiste des relations avec les membres et des politiques de l'OTLMO; Denise Evanovitch, présidente de l'OTLMO; Shari Batson, présidente de l'OSMT; et Nicholas Paul, président du chapitre Trillium de la CLMA.*

## Mobilisation des TLM

John Tzountzouris, spécialiste des relations avec les membres et des politiques de l'Ordre, a fait une allocution sur le thème de l'autoréglementation des professionnels de laboratoire médical dans le cadre du colloque sur l'apprentissage de 2012 organisé par les Laboratoires médicaux Gamma-Dynacare à Ottawa en septembre. Le colloque était une initiative du conseil de l'apprentissage de Gamma-Dynacare, qui est engagé à promouvoir et à appuyer la formation permanente et à assurer la

liaison entre les professionnels de laboratoire et l'équipe d'apprentissage et de développement de Gamma-Dynacare.

Environ 130 professionnels de laboratoire de Gamma-Dynacare, d'Ottawa et de Brampton, et des employés de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ARLEO) ont assisté à la présentation, qui a été bien reçue et qui a suscité beaucoup de questions intéressantes et de discussions.

# Tracer la voie vers le succès

L'équipe de l'OTLMO est engagée à travailler efficacement ensemble, avec le Conseil, les membres, le gouvernement, les intervenants et d'autres professionnels de la santé pour servir l'intérêt du public par l'atteinte des politiques de finalité (résultats stratégiques – avantages pour le public) établies par le Conseil.

Afin d'avoir un impact maximum et des résultats concentrés, l'équipe de l'OTLMO examine chaque année ses objectifs stratégiques, ses jalons vers l'atteinte de ces objectifs et les plans tactiques et opérationnels connexes. La registraire et directrice générale ainsi que l'équipe ont élaboré un nouveau cadre stratégique afin de résumer son approche stratégique actuelle vers l'atteinte des résultats.

Le Conseil de l'OTLMO renouvelle les politiques de finalité environ tous les trois ou quatre ans. L'équipe de l'Ordre travaille en tenant compte de ces politiques. Elle examine ses objectifs, les tactiques et les opérations annuelles et évalue les progrès réalisés de façon continue.

## **Orientation des thèmes stratégiques pour 2012 à 2015**

Les politiques de finalité ont été interprétées afin de servir de guide à la réalisation opérationnelle des résultats désirés (politiques de finalité). Des décisions clés ont été prises pour nous assurer que notre orientation stratégique est pertinente et réalisable et qu'elle fera avancer l'autoréglementation de la pratique de la technologie de laboratoire médical

Au cours de 2012 à 2015, notre orientation est résumée par les thèmes stratégiques suivants :

1. Habilitier le professionnalisme
2. Promouvoir les soins de qualité
3. Modeler l'avenir
4. Faire avancer les pratiques exemplaires de la réglementation

Les thèmes stratégiques de l'OTLMO établissent des domaines d'accent clairs. Il faudrait se souvenir de ces concepts stratégiques alors que l'organisme travaille afin d'atteindre les politiques de finalité grâce à des objectifs et des buts stratégiques particuliers.

## **Renforcer le professionnalisme**

L'OTLMO encouragera l'excellence et la responsabilisation chez les professionnels de

laboratoire médical en ce qui concerne leur statut d'autoréglementation. L'Ordre appuiera la contribution et la responsabilité de la profession au sein du système de soins de santé en évolution et incitera les membres à appliquer leurs compétences distinctes afin de rehausser les résultats en soins de santé.

Les professionnels de laboratoire médical seront inspirés à offrir un excellent service, à travailler de manière interprofessionnelle et à contribuer à l'échelon des systèmes à faire avancer nos soins de santé qui permettront d'améliorer la santé des Ontariens et Ontariennes.

## **Promouvoir des soins de qualité**

Les membres de l'OTLMO recevront un soutien alors qu'ils s'efforcent de diriger les changements dans le système de soins de santé et de s'y adapter toujours avec l'optique d'offrir des soins de grande qualité aux Ontariens et Ontariennes. Les TLM seront prêts à composer avec le changement survenant dans leur pratique professionnelle et à s'adapter aux changements relativement aux besoins en matière de santé, du milieu de la santé et de la technologie.

## **Modeler l'avenir**

En reconnaissant les rôles en évolution de la profession de la technologie de laboratoire médical, l'Ordre favorisera des relations plus solides avec le gouvernement et les intervenants afin de modeler l'avenir. L'OTLMO travaillera avec la profession pour diriger les changements apportés au système de soins de santé, y réagir et s'y adapter.

## **Faire avancer les pratiques exemplaires en matière de réglementation**

L'OTLMO favorisera et fera avancer les pratiques exemplaires en matière de réglementation qui sont justes, transparentes et responsables à un coût raisonnable. L'OTLMO est engagé envers l'excellence dans la gouvernance et le leadership liés à la réglementation.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le cadre stratégique, veuillez écrire à [communications@cmto.com](mailto:communications@cmto.com).

# Carte de la stratégie générale

## RÉPERCUSSIONS SUR LES BÉNÉFICIAIRES (NOS FINALITÉS)

### Politique de haut niveau 1

Le public a accès à des pratiques et à des processus réglementaires transparents, objectifs, impartiaux et équitables.

### Politique de haut niveau 3

L'efficacité du système de santé est améliorée par le mandat réglementaire de l'OTLMO de collaborer avec les autres ordres de réglementation, les professions de la santé, les membres et les intervenants.

Sous finalité 3a – Le champ d'exercice des technologistes de laboratoire médical est optimisé.

Sous-finalité 3b – Les adjoints et techniciens de laboratoire médical sont réglementés dans la province de l'Ontario afin de protéger le public.

Sous-finalité 3c – Les demandes de renseignements, les politiques et la planification des soins de santé sont influencées par le partage des renseignements, des connaissances générales et de l'expertise de l'OTLMO.

### Politique de haut niveau 2

Les technologistes de laboratoire médical, dans leurs diverses capacités, font preuve de compétence, d'éthique, de responsabilisation et de professionnalisme dans leur pratique.

## Le public

**P1** Nous appliquons la responsabilisation réglementaire.

**P2** Nous offrons une excellente expérience de service.

**P3** Nous influençons les politiques et la planification des soins de santé.

**P4** Nous améliorons la réglementation des professionnels de laboratoire médical.

## Membres

**M1** La pratique professionnelle est améliorée.

- Le Programme d'assurance de la qualité a une vision et des répercussions novatrices.
- Le professionnalisme est amélioré et habilité.

**M2** Le champ d'exercice est optimisé.

## PROCESSUS INTERNE

**PI1** Des processus opérationnels efficaces et efficients conçus, rafraîchis et mis en œuvre :

- L'approche de la communication organisationnelle est définie.
- L'ensemble de données minimum est établi.

**PI2** L'approche à la pratique de qualité est rafraîchie.

**PI3** La prévision et l'analyse financière sont appuyées par une comptabilité de coûts.

## INNOVATION ET APPRENTISSAGE

**A1** Il existe une main-d'œuvre hautement compétente, engagée et estimée.

**A2** On examine un excellent cadre de gestion des relations avec la clientèle.

**A3** Il existe une culture de la responsabilisation, de l'innovation et de l'excellence.

- Conception d'une carte de pointage équilibré

**A4** Des solutions technologiques intégrées et stratégiques

- Création d'un répertoire de données intégrées.

## VALEUR FINANCIÈRE

**F1** L'OTLMO possède les ressources appropriées.

**F2** L'OTLMO fonctionne en respectant un budget équilibré et responsable.

## Appuyer la CIP pour les TLM

La promotion de la collaboration interprofessionnelle (CIP) est un de « objectifs » ou des exigences des normes telles que décrites dans la *Loi de 1991 sur la profession de la santé réglementée*. Voici quelques exemples de la façon dont l'OTLMO appuie la CIP pour les TLM :

- **RENCONTRES AVEC DES INTERVENANTS** - Au cours du mois d'octobre, le personnel de l'Ordre a rencontré les représentants de trois associations professionnelles (voir l'article à la page 7), ainsi que les dirigeants de programmes de formation en sciences de laboratoire médical pour discuter de l'exposé de principe de l'OTLMO sur le renforcement du professionnalisme. Ensemble, nous nous sommes penchés sur la manière dont chaque intervenant contribue collectivement à renforcer l'amélioration du professionnalisme et sur la possibilité de tirer parti du mandat individuel et des initiatives de chaque intervenant pour appuyer la collaboration interprofessionnelle.
- **ÉTUDE SUR LA CIP** - En mars 2012, l'OTLMO a invité les TLM à participer à un sondage afin d'étudier les changements réglementaires récents portant sur la CIP entre les Ordres de réglementation des professions de la santé et leurs membres. Des chercheurs de la Western University ainsi que le Réseau ontarien de recherche sur les ressources humaines en santé ont dirigé l'étude. Le rapport final sera publié à l'automne 2012 et l'OTLMO fera part des résultats sur le site [www.cmlto.com](http://www.cmlto.com).
- **COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE** - Une communauté de pratique a des répercussions positives sur les soins aux patients alors que l'on élabore et partage les pratiques exemplaires, que l'on détermine les obstacles et les outils liés aux comportements et que l'on en discute, et que l'on applique les idées générées à la pratique professionnelle. À l'heure actuelle, l'OTLMO envisage de concevoir une communauté de pratique pour les TLM qui participent actuellement ou qui souhaitent participer aux soins interprofessionnels. Cette initiative sera présentée aux membres en 2013. Ne manquez pas l'invitation à participer dans le premier numéro de FOCUS de 2013.

## Demandez un conférencier

L'Ordre s'engage à promouvoir et à renforcer les relations avec les membres, les autres ordres des professions de la santé, les intervenants clés et la population. Les conférenciers de l'Ordre parlent d'un large éventail de sujets, incluant le rôle de l'Ordre, le programme d'assurance de la qualité de l'Ordre, l'amélioration du

professionnalisme et la réglementation des adjoints et techniciens de laboratoire médical.

Pour demander qu'un représentant de l'OTLMO vienne s'adresser à votre organisme, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [member\\_relations@cmlto.com](mailto:member_relations@cmlto.com).

## Lancement de l'outil électronique de la CIP (IPC eTool)

Les Ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario (ORPSO) ont lancé un outil en ligne pour aider les équipes interprofessionnelles à coordonner

les soins à l'intérieur de la portée et de l'autorité élargies (et qui se chevauchent) établies par la *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées*. Les

### Lancement de l'outil électronique de la CIP (suite)

équipes peuvent résoudre rapidement et en toute sécurité les problèmes découlant du rôle et des responsabilités individuelles ou professionnelles. L'outil peut être adapté aux circonstances uniques aux points de service et aider les membres de l'équipe à :

- assurer la tenue des dossiers;
- transférer les soins;
- fournir les éléments particuliers de soins aux patients.

Cette ressource en ligne consiste en une liste de contrôle fondée sur des jalons axés sur les patients, une foire aux questions (FAQ) et un tableau de tous les champs d'exercice, des actes autorisés et des liens aux politiques ou aux normes des ordres pertinents de chaque profession de la santé réglementée en Ontario.

La liste de contrôle incitera les équipes à déterminer les points d'examen critique tout au long d'un traitement. En ayant identifié les jalons, elles seront incitées à examiner une liste de contrôle de « questions essentielles » visant à assurer la sécurité du patient. Les équipes peuvent utiliser la liste de contrôle générale pour s'assurer que l'on a abordé les questions, mais pas pour fournir une réponse aux questions.

On peut adapter la liste de contrôle au point de service ou s'en servir comme outil de planification pour l'élaboration de directives médicales ou de plans d'action sur la santé de la population.

La trousse est disponible aux adresses suivantes : [ipc.fhrco.org](http://ipc.fhrco.org) et [www.regulatedhealthprofessions.on.ca](http://www.regulatedhealthprofessions.on.ca).

## Mieux travailler ensemble – laboratoires et infirmières

Le comité des relations avec les patients de l'OTLMO a adapté une présentation conçue par les services de laboratoire clinique de l'Hôpital général de Kingston afin d'assurer une meilleure collaboration interprofessionnelle entre le personnel infirmier et de laboratoire pour offrir d'excellents soins aux patients. L'OTLMO est reconnaissant des efforts déployés par les employés de l'hôpital, à savoir Joyce deVette-McPhail, TLM; Nancy Balla, TLM; Louise Dwyre, TLM; Dawn Doherty, adjointe de laboratoire médical (ne travaille plus à l'HGK); Sandy Lupton, TLM (à la retraite); Mary Jo Sergeant-Kerr, TLM et Natalie Thebault, TLM, pour concevoir cet outil.

La présentation en PowerPoint porte sur les six « bons » éléments nécessaires à un prélèvement afin de réduire les erreurs, les temps d'attente, les retards et les pertes et d'augmenter la sécurité du patient, la capacité et l'efficacité de l'organisation.

L'OTLMO invite les TLM à télécharger la présentation du site [www.cmlto.com](http://www.cmlto.com) qu'ils peuvent utiliser dans leurs lieux de pratique. Faites nous savoir si vous l'utilisez et ce que vous en pensez en nous envoyant un courriel à [communications@cmlto.com](mailto:communications@cmlto.com) (la présentation est en anglais seulement).

### Les six « bons » éléments nécessaires à un prélèvement

Le bon PATIENT

La bonne DEMANDE

La bonne ANALYSE

Le bon ORDRE de PRÉLÈVEMENT

Le bon TUBE

La bonne ÉTIQUETTE

# Perfectionnement professionnel : obtenez un remboursement



Gracieuseté : ProfessionsSantéOntario

Le perfectionnement professionnel continu est une partie essentielle de la pratique professionnelle d'un TLM. Le gouvernement de l'Ontario continue d'offrir, par l'entremise de ProfessionsSantéOntario, une aide financière aux professionnels de la santé grâce au Fonds pour le perfectionnement des professionnels paramédicaux.

Les membres en exercice de neuf professions paramédicales admissibles peuvent demander le

remboursement de frais de cours et de programmes de perfectionnement professionnel (PP) pour un montant maximal de 1 500 \$. Nous incitons les TLM à présenter une demande de remboursement jusqu'à concurrence de 1 500 \$ pour les activités de perfectionnement professionnel réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 mars 2012. Vous pouvez obtenir le Formulaire de demande et le Guide des demandes pour les fonds 2012-2013, en plus d'avoir accès à la Bibliothèque électronique de Santé, sur le site Web du FPPP à [www.ahpdf.ca/fr/home](http://www.ahpdf.ca/fr/home).

Veillez prendre note d'une nouvelle exigence de demande du FPPP : les personnes doivent soumettre une demande dans les 90 jours après la date d'achèvement de l'activité ou du cours de PP, ou au plus tard le 31 mars 2013, selon la première éventualité.

## Faire une différence

Kathy Wilkie, registraire et directrice générale de l'OTLMO, a été nommée co-vice-présidente du comité des relations internationales du Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR). CLEAR est une ressource internationale de pointe pour les intervenants responsables de la réglementation de professionnels.

Il favorise l'excellence de la réglementation par des conférences, des programmes de formation, des publications et des services de recherche pour les personnes qui participent à la réglementation des professions et des métiers. Kathy a participé aux diverses activités de CLEAR au fil des ans.

## Nomination de Kathy Wilkie au sein du conseil de l'HGG

Kathy Wilkie, registraire et directrice générale de l'OTLMO, a récemment été nommée au conseil d'administration de l'Hôpital général de Guelph (HGG). L'HGG fait partie du Réseau local d'intégration des services de santé Waterloo-Wellington (RLISS WW).

« Je suis enthousiasmée et privilégiée d'offrir mes connaissances au secteur de la réglementation de la santé et de la gouvernance stratégique, ainsi que mon expérience

de clinicienne pour contribuer à l'excellence dans les soins axés sur le patient à l'Hôpital général de Guelph, et à l'intégration de services de soins de santé à l'intérieur du RLISS WW. À titre d'administratrice, je pourrai amener un nouveau point de vue sur l'évolution des services et du système de soins de santé de l'Ontario dans mon travail auprès de l'OTLMO », a indiqué Kathy.

# Démystifier la législation et la réglementation

Quelles analyses un technologiste de laboratoire médical peut-il faire? Drôle de question provenant de l'organisme de réglementation des TLM! **Pourtant le personnel de l'OTLMO reçoit régulièrement des TLM eux-mêmes des demandes portant sur cette question relativement simple.**

Dans le dernier numéro de FOCUS, l'OTLMO a présenté le Programme consultatif sur la pratique professionnelle. La plus grande partie des demandes de renseignements sur la pratique professionnelle que reçoit l'OTLMO porte sur le champ d'exercice et, plus particulièrement, sur les techniques que le TLM peut faire en fonction des spécialités inscrites sur son certificat d'inscription. En général, ces demandes de renseignements portent sur les scénarios de pratique professionnelle qui sont à l'intérieur du champ d'exercice actuel du TLM.

Quelles que soient la ou les spécialités faisant partie de la pratique des TLM, ces derniers ont un champ

d'exercice commun et doivent personnellement rendre compte à l'OTLMO, au public et aux employeurs qu'ils ont les connaissances, les compétences et le jugement pour exercer en toute sécurité et pour assurer une conduite professionnelle.

Les TLM peuvent effectuer une nouvelle technique pourvu qu'ils aient les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires pour le faire, et qu'ils disposent d'un soutien et d'une formation adéquate pour effectuer la technique de façon sécuritaire et compétente. L'équipe consultative sur la pratique professionnelle de l'OTLMO traite individuellement les demandes portant sur les spécialités.

Les membres qui souhaitent obtenir des conseils sur les questions de législation et de réglementation, les normes, les lignes directrices et les programmes de l'OTLMO devraient communiquer avec le service aux membres au 416 861-9605 (ou 1-800-323-9672), ou envoyer un courriel à [practiceadvice@cmlto.com](mailto:practiceadvice@cmlto.com).

---

## Une voie vers le succès

Le cheminement de carrière de l'OTLMO pour les TLM formés à l'étranger a été mis à jour. Le guide de 20 pages souligne les étapes que les professionnels formés à l'étranger doivent suivre pour exercer légalement en Ontario. Il est disponible en ligne à [www.cmlto.com](http://www.cmlto.com), à la section « Applicants ».

## Membres du Conseil de l'OTLMO pour 2012

Denise Evanovitch, présidente, Professionnel

Jan Maxwell, vice-présidente, Professionnel, Public • Mansura Begum, vice-présidente, Public

Ayo Adediji, Public

Samantha Kimball, Professionnel

Jim O'Leary, Professionnel

Mohini Basran, Public

Bill Kocmarek, Professionnel

Karen Persad, Professionnel

Keshubhai Chaudhari, Public

Eva Lloyd, Public

Anna Robinson, Professionnel

Paula Curti, Professionnel

Joseph Merhi, Public

Robin Thompson-McAvoy, Academic

Susie Davies, Professionnel

Meerna Nsouli, Professionnel

Robert Warren, Public

## Membres de comités non membres du Conseil 2012 (MCNC)

Masi Basiri

Darlene Collett

Viola Freeman

Kelly McPherson

John Tarbush

Rhonda Borchardt

Sandra Dimou

David Hancock

Helen Meaney

Tony Wong

George Broukhanski

Shauna Dowsley

Rosanne Janicki

Elizabeth Mercuri

Mamin Xu

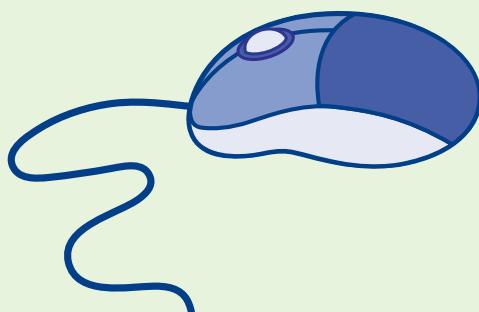
Debra Browning

Shaker Farhat

Christine MacKay

Geeta Seocharan

**Vous cherchez des renseignements?  
Vous les trouverez à [cmlto.com](http://cmlto.com)**



Vous en apprendrez sur la technologie de laboratoire médical :

- les obligations professionnelles
- l'inscription et le renouvellement
- l'assurance de la qualité
- la conduite professionnelle
- les normes d'exercice et les lignes directrices liées à la pratique

**Visitez dès aujourd'hui le [cmlto.com](http://cmlto.com)!**



Ordre des technologistes de laboratoire  
médical de l'Ontario

36, RUE TORONTO, BUREAU 950

TORONTO (ONTARIO) M5C 2C5

Tél. : 416-861-9605; 1-800-323-9672 Téléc. : 416-861-0934

[www.cmlto.com](http://www.cmlto.com)

[mail@cmlto.com](mailto:mail@cmlto.com)

© 2012 PAR L'ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO.  
TOUS DROITS RÉSERVÉS.

FOCUS IS ALSO AVAILABLE IN ENGLISH.  
NUMÉRO DE CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS 40069391